

Lyon, le 17 décembre 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 2 décembre 2019

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. BILLARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2019

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. BILLARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BILLARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. LAUPIES, Mme LEVY, Mme BALAS.

DEPOTS DE POUVOIR : M. DUVERNOIS: pouvoir de M. LAUPIES, Mme NACHURY, pouvoir de Mme BALAS.

ABSENTS : Mme ROBIN

M.BLACHE, avant de débiter la séance du Conseil, souhaite rendre hommage aux treize soldats morts au Mali en respectant une minute de silence.
Une minute de silence est faite, les personnes présentes s'étant levées.

M.BLACHE propose de désigner M.BILLARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M.BILLARD procède à l'appel nominal.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Rapport 06.19.642– Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2020

M. LAFOND rapporte ce dossier.

Il rappelle que la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, réforme les modalités du recensement de la population. Elle instaure une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2019, s'élèvera à 101 000 euros environ. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs, recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, et rémunérés par la ville et si nécessaire, parmi les étudiants du bassin de la Métropole de Lyon.

Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle, il est donc proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.643– Communication au conseil d'arrondissement du bilan des conseils de quartier – Année 2019

M. DUVERNOIS présente le bilan des conseils de quartier.

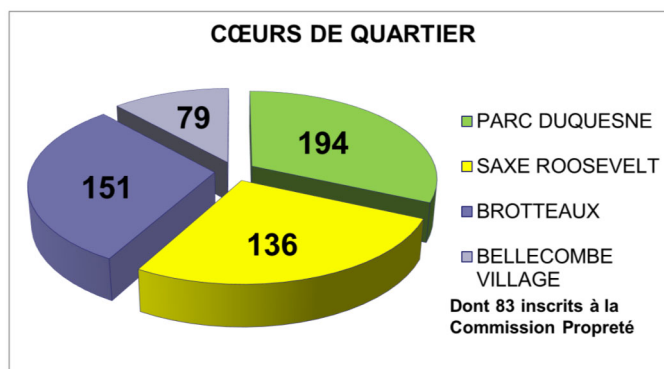
Il rappelle que conformément à l'article 6.2 de la Charte des Conseils de Quartier, engagement avait été pris en Octobre 2014 de faire un bilan annuel pour information au Conseil d'arrondissement suite à l'assemblée plénière qui s'est tenue le 26.09.2019.

Cette présentation se fait sur 2018/2019 puisque les réunions des Conseillers se font comme pour l'année scolaire.

Le bilan en sera synthétique et si les conseillers souhaitent poser des questions, il y répondra avec plaisir. Des diapositives sont donc présentées au soutien de la présentation faite.

L'objectif fixé par le Maire du 6^e était d'organiser des réunions participatives avec des Commissions Thématiques et dans les quatre cœurs de quartier : Parc Duquesne, Saxe Roosevelt, Brotteaux et Bellecombe Village, découpage décidé en 2014. Les conseillers de quartier avaient pour objectif notamment de devenir des veilleurs et Ambassadeur de l'Arrondissement, acteurs de la vie de leur quartier.

Ces objectifs ont été largement dépassés vu le nombre d'actions mises en place et de réunions. Entre 2014 et aujourd'hui, c'est environ 40 % d'augmentation du nombre des conseillers. Aujourd'hui leur nombre atteint 560, chiffre qu'il est intéressant de noter avec une répartition comme suit :



Ainsi sur un cœur de quartier « jeune » Bellecombe Village, quasiment 80 personnes sont maintenant inscrites.

Les réunions participatives se tiennent toutes les 4 à 6 semaines, en plus, bien évidemment des commissions thématiques dont la commission propreté où se retrouvent 80 personnes.

Il expose les activités de l'année 2018/2019 qui a vu les manifestations suivantes :

- ❖ 2^{ème} Edition de Bellecombe Village en Fête, une fête véritablement souhaitée par les habitants qui a réuni les participants autour d'activités autour de la famille et une projection de film en plein air, le temps en septembre 2018 s'y prêtait, ce qui n'a pas été le cas pour l'édition 2019 ;
- ❖ Une action Génération Artisans « Donner un sens à sa vie professionnelle » mise en place par le Cœur de Quartier Saxe Roosevelt, action intergénérationnelle. Les conseillers ont créé une véritable base de données mise à disposition des collèves dans le cadre du parcours Avenir, les jeunes collégiens devant faire un stage en entreprise. Cela leur permet de découvrir des métiers de l'artisanat dans le 6^e arrondissement ;
- ❖ Terrasses propres – Cendriers d'Or qui a induit un gros investissement des 80 conseillers, opération annuelle récurrente ;
- ❖ Une première Micro-Implantations Florales sur le quartier des Brotteaux ;
- ❖ Un Projet APICQ – lancé avec le concours de la Ville avec 5 opérations « ouiauxchiensnonauxcrottes » visant à sensibiliser les maîtres à la propreté canine avec des ballons flottant aux quatre coins de l'arrondissement ;
- ❖ « Diagnostics en Marchant » pour la Propreté et Bacs de collectes, maintenus et il y en a eu 8 ;
- ❖ Boîte à Part'Agés sur Bellecombe Village qui doit être bientôt installée vers le jardin du même nom ;
- ❖ Pique Nique Géant « A Tous Cœurs » qui devait se faire sur la Place de l'Europe permettant une mise en valeur par les conseillers de quartier, le temps n'était malheureusement pas au rendez-vous et il s'est fini en Mairie du 6^e ;
- ❖ La Boîte à Livres qui alors était à l'état de projet et dont nous parlerons plus loin.

En 2019, l'aventure continue mais ce conseil étant un des derniers, nous n'aurons pas l'occasion de faire un autre bilan

- ❖ En septembre s'est tenue la 3^{ème} Edition « Bellecombe Village en Fête », limitée à un cinéma plein air mais qui a dû se tenir à l'intérieur ;
- ❖ Génération Artisans « Donner un sens à sa vie professionnelle » - qui verra en janvier la tenue d'un Forum des métiers ;
- ❖ Des Micro-Implantations Florales plus nombreuses sur le quartier Brotteaux ;
- ❖ La Boîte à Livres installée sur le jardin Cardinal Villot dénommée serre-livre et l'on comprend pourquoi.



- ❖ M. DUVERNOIS n'a qu'un seul regret et cela concerne le Marché Bio / Circuit Court, marché très attendu par tous les habitants. Une équipe de conseillers s'était très fortement mobilisée pour faire une étude de marché et son impact sur le 6^e. Cette action portée au niveau de la Ville par M. BRUN n'a pas reçu l'écoute méritée et il ne pourra donc pas voir le jour avant mars 2020.

Il souligne que la Mairie du 6^e a souhaité travaillé sur les conseils de quartier dans la plus grande transparence et il indique que toutes les informations peuvent être retrouvées sur le site de la Mairie du 6^{ème}. Avec une page spécifique où l'on peut retrouver tous les comptes-rendus des réunions et des projets qui se sont déroulés

M. DAVID souhaite, indépendamment de la participation de tous et des adjoints qui se sont impliqués, remercier M. DUVERNOIS qui a travers ces conseils a effectué un travail phénoménal, eu égard à l'importante délégation qu'il a sur les affaires scolaires. Il rappelle que ces conseils qui se sont créés en 2002, ont évolué pour arriver à 560 personnes. Il est arrivé à coordonner tout cela d'une main de maître en intéressant les conseillers. Cela est une belle réussite de ce mandat d'avoir été performant dans ce domaine.

M. BLACHE reconnaît qu'il faut toujours évaluer une action et cela se fait en jugeant de la qualité des résultats obtenus. Quand elle progresse, cela veut dire que cela marche et de plus, on constate une véritable demande. Cela permet en outre de résoudre des problèmes en amont.

M. DUVERNOIS remercie M. DAVID pour ses compliments avant que M. AUGOYARD n'intervienne.

M. AUGOYARD dit que l'on parle de bilan mais c'est vrai qu'on peut aussi voir ce qui peut être amélioré et notamment les marges de progression qui existent toujours. Il a eu la chance de participer à de nombreuses reprises à certaines réunions des conseils de quartier. Les personnes se sont beaucoup impliquées et il prend l'exemple des micro-implantations florales. Les choses étaient portées par les habitants et il y avait une véritable envie. La Chambre Régionale des Comptes a fait le point sur le fonctionnement des conseils de quartier sur tous les arrondissements et il faudrait faire le point sur tous les éléments pour que tout ce qui est déjà très bien soit encore mieux. C'est ainsi qu'il faut voir ce rapport.

COMMUNICATION A ETE FAITE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU BILAN DES CONSEILS DE QUARTIER EN 2019.

Rapport 06.19.644– Programmation Projet Educatif Territorial (PEDT) temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et inscriptions budgétaires

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Au dernier conseil d'arrondissement, il avait indiqué que le PEDT serait de nouveau abordé et c'est le cas. Comme la Ville ne sait pas faire une seule délibération, elle saucissonne le PEDT et l'on se perd un peu dans les budgets.

Il s'agit donc ici de l'attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et des subventions' qui s'y rattachent, on retrouve :

- Les séjours dits en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants ;
- Les séjours de 2 ou 3 jours sur la péniche pour un séjour de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges et il est d'ailleurs heureux de voir qu'écoute a été apportée aux demandes du 6^e.

Il en avait parlé : les écoles avaient été catégorisées et notamment celles du 6^e. Le 6^e après avoir lutté pour cela, a obtenu que la Ville accorde des classes péniches;

- D'autre part, des classes sciences sur 2 jours sans nuitée sur le site d'Ebulliscience ont été accordées : 2 pour l'Elémentaire Antoine Rémond et 2 pour l'Elémentaire Jean Rostand sur le cycle 3.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE indique que le prochain rapport a déjà été présenté lors du dernier conseil d'arrondissement mais ayant été modifié, il avait été retiré de l'Ordre du jour du conseil municipal après la séance du conseil d'arrondissement. Il doit donc être examiné de nouveau.

Rapport 06.19.645– Lyon 6e - Déclassement rétroactif de la parcelle anciennement cadastrée B 28, approbation de la division en volumes de la parcelle cadastrale AZ 68 située 37-41 boulevard des Brotteaux et approbation d'un acte rectificatif portant reconnaissance des droits de propriété respectifs du Cridon Lyon et de la Ville de Lyon sur les différents volumes de ladite parcelle - EI 06095 - Numéro d'inventaire 06095 T 001

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle rappelle que lors du dernier conseil d'arrondissement, il avait été proposé une délibération concernant la régularisation administrative pour le déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle située 37-41 boulevard des Brotteaux, propriété du Cridon, mais laissant à disposition de la Ville l'aire de jeux dénommée « square des Droits de l'Enfant ».

Cette délibération est complétée par celle qui vous est proposée ce jour, permettant de mieux clarifier juridiquement la situation.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en volumes la parcelle AZ 68 d'une part avec un volume comprenant l'ensemble du bâtiment du Cridon ainsi que ses sous-sols et tréfonds, et, d'autre part, un second volume correspondant au square des Droits de l'enfant.

Des servitudes générales d'appui, de vues et prospects sont créées entre les deux volumes ainsi que les servitudes particulières d'accès et de passages piétons.

Il est précisé que le Cridon Lyon bénéficie d'un droit de préférence si la Ville de Lyon venait à céder son volume. Ce droit de préférence est intuitu personae et tombera en cas de vente de son volume par le Cridon Lyon.

Enfin, les frais de géomètre, estimés à 9.500 euros, et les frais notariés, estimés à 5.000 euros, seront partagés.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.646– Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Jardin des Part'âges", sise Mairie du 6ème, 33 rue Bossuet à Lyon (6ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain municipal situé rue de la Viabert/avenue Thiers à Lyon (6ème arrondissement)

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne le jardin partagé situé sur le terrain entre la résidence de personnes âgées Thiers, le gymnase Bellecombe et l'école Antoine Remond. Ce jardin partagé a été aménagé en 2017.

Elle rappelle que plusieurs acteurs ont été impliqués autour de ce projet et interviennent au sein du jardin partagé : l'association « La MIETE », l'école Antoine Remond, le Comité d'intérêt local, la résidence Thiers, le Conseil de quartier et des habitants.

Après deux années de coordination du projet global, l'association « La MIETE » a accompagné la création d'une association d'habitants afin de reprendre l'animation et la gestion du jardin de manière autonome.

L'association « Jardin des Part 'âges » ainsi créée, a pour objectifs :

- Animer et gérer un jardin partagé,
- Gérer un composteur collectif ouvert aux riverains,
- Réunir les adhérents pour la recherche et la mise en valeur du patrimoine floral, fruitier et potager,
- Informer et sensibiliser la population sur la démarche environnementale et citoyenne du projet,
- Se former, apprendre et acquérir des savoirs.

Dans cette délibération, il est donc proposé de mettre à disposition de l'association jusqu'au 31 décembre 2022 les espaces de ce jardin partagé correspondant à une superficie totale de 655 m².

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 3 275 €.

Elle profite de cette délibération pour saluer le travail réalisé par la MIETE qui, par son accompagnement de qualité, a permis que cette association d'habitants se crée finalement très rapidement après le démarrage du projet. C'est une évolution naturelle mais néanmoins assez rapide en raison du succès de ce jardin.

Elle remercie également les acteurs qui se mobilisent ainsi tous les jours autour de ce jardin et de ce composteur qui fait partie intégrante du jardin.

Mme HAZERAN souhaite poser une question sur ces composteurs qui ne sont pas choses anodines car cela peut amener différentes nuisances : guêpes, odeurs. Elle demande donc qui se charge de créer ces composteurs, de les entretenir ? Comment cela fonctionne-t-il techniquement ?

Mme CROIZIER indique que quel que soit le type de composteurs : en pied d'immeuble, en copropriété ou celui du jardin en question (les composteurs devraient être au nombre de neuf très rapidement), le modèle est le même.

Dès qu'un groupe est constitué, le dossier est présenté à la Métropole qui finance la construction, l'installation et le suivi du composteur pendant 9 mois. Elle forme les référents du composteur en général deux ou trois par association ou par groupement dépendant d'une association.

Le CIL Saxe-Brotteaux pilote plusieurs composteurs par exemple.

Une fois qu'on a fait le repérage sur site, bien identifié les lieux, l'organisation et la mise en place, le composteur est commandé dans une structure d'insertion proche de la région lyonnaise et est installé dans les deux mois de la commande.

Une fois l'installation terminée, le composteur est démarré. Même si ce n'est pas obligatoire mais c'est ce qui se passe de manière systématique à Lyon, l'association ou le groupement organise des permanences définies dans la semaine, ainsi le composteur n'est pas en libre service.

Cela pour deux raisons : les gens, s'en vouloir mal faire pourrait mettre des éléments qui ne doivent pas être ajoutés. Il peut aussi y avoir du vandalisme. Mais surtout, ce qui est recherché, c'est le lien entre les habitants à un moment précis, convenu entre tous. Les gens se rencontrent et au fur et à mesure des mois qui passent, on voit se créer une association vraiment structurée.

Les permanences sont organisées par mail et se tiennent une à deux fois dans l'année pour autant qu'ils aient appris les points de vigilance donnés par les référents.

L'investissement total du composteur avec tout inclus : le matériel, le suivi et l'outillage se monte à environ 3500 €.

Elle confirme à Mme HAZERAN que cela se passe bien car la demande est énorme et si des personnes ne peuvent plus suivre leur engagement car ils ont d'autres obligations, elles sont immédiatement remplacées.

Quatre nouveaux composteurs devraient être ouverts dans les mois qui viennent.

La loi de transition énergétique oblige à l'horizon 2025 à offrir des solutions de récupération des bio-déchets.

Il faudrait de très nombreux composteurs et donc la question ne se règlera pas qu'avec des composteurs.

Concernant l'association « Jardin des Part 'âges », Mme NACHURY demande si les membres sont des structures ou des individus. Elle suppose que cela peut être soit une adhésion individuelle ou par une structure. Ainsi, l'école par exemple comment intervient-elle ?

Mme CROIZIER explique que beaucoup de membres sont des individus, mais participent au conseil d'administration les structures qui ont participé à la création du jardin et notamment l'école et elle verse un montant équivalent à une adhésion.

Mme NACHURY s'interroge sur la facilité pour l'école de pouvoir s'intégrer dans ce fonctionnement car ce n'est pas comme des riverains et si leur participation est avérée par des activités précises.

Mme CROIZIER confirme l'investissement de l'école et notamment de l'école maternelle qui est très présente. Pour ce qui de l'école primaire, c'est un peu moins évident. Ils sont aussi présents avec le périscolaire. En général, pas au début de l'année scolaire, mais un peu plus tard, un gros travail est fait notamment par Com'Expression, très présente dans l'association.

M. SIMOND indique que, membre du Conseil d'administration du jardin partagé, il ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.647–Nouvelle proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle indique que la loi ALUR a inséré dans le code de la construction et de l'habitation de nouvelles obligations en matière de prévention et de lutte contre la mэрule en imposant désormais à l'occupant dès qu'il a connaissance de la présence de mэрule dans un immeuble bâti, d'effectuer une déclaration en mairie

Elle explique que la mэрule est un champignon qui se nourrit du bois de construction dans des lieux humides et mal aérés et se propage en faisant perdre toutes ses qualités mécaniques au bois, provoquant un risque d'effondrement. Sa capacité à progresser s'observe également sur la maçonnerie, avec un développement potentiel aux immeubles mitoyens.

La délibération proposée concerne la prise en compte par Monsieur le Préfet du Rhône d'une nouvelle délimitation, actualisant les zones à risque en fonction des trois nouveaux cas déclarés en 2019, dont un cas rue Cuvier dans le 6^e.

Mme HAZERAN dit avoir lu avec beaucoup d'attention ce problème de mэрule. Elle trouve ahurissant que dans une ville comme Lyon au XXI^{ème} siècle on parle encore de mэрule alors que c'est représentatif d'une époque révolue. Ne peut-on pas imaginer de prévoir une prévention – si ce n'est déjà fait ? Elle se développe dans des lieux confinés, sans aération et sombres. Pour s'en débarrasser, c'est extrêmement difficile.

Elle souhaite savoir ce qui est fait.

Mme CROIZIER indique que la Direction de l'Ecologie Urbaine fait un peu de prévention mais force est de constater qu'il faudrait en faire encore plus. Certes, ce n'est pas très fréquent, trois nouveaux cas sont recensés par an. Par contre, les dégâts sont très importants. Souvent quand on la dépiste, cela est déjà tardif.

Il serait important que la DEU fasse de l'information mais Mme CROIZIER se demande si les habitants seront intéressés, si les régies viendront mais ce serait une action très intéressante.

Mme HAZERAN pense qu'on peut communiquer et anticiper facilement.

M. BLACHE pense que cela n'est peut-être pas aussi simple. Aujourd'hui, on communique sur tout et pourtant, on trouve encore des personnes qui ne savent pas qu'une élection va avoir lieu en 2020. Les gens ne savent pas ce qu'est la mэрule et cela reste un sujet technique, et qui malheureusement quand elle est visible a déjà fait des dégâts terribles. Il est difficile pour les profanes de poser un diagnostic. Il a vu des photos et est ainsi au courant mais cela reste complexe.

Mme HAZERAN dit que c'est simple car c'est de l'hygiène de base, à la portée de tous : il faut aérer et mettre de la lumière.

M. BLACHE estime que le problème est maintenant pris en charge puisqu'une zone est délimitée, repérée et traitée.

Mme NACHURY demande si les propriétaires sur ces parcelles ont été avertis, si un contrôle particulier est fait. Elle s'interroge sur le fait qu'un courrier officiel leur est envoyé. Une zone a été créée avec des parcelles

cadastrales repérées. Les propriétaires des immeubles sur ces parcelles sont-ils informés ? Sinon, cela ne sert à rien.

Elle considère qu'il y a beaucoup de parcelles. Il y a donc un risque potentiel. On ne peut peut-être pas obliger les propriétaires mais les conseiller et il faut envoyer un courrier à toutes les copropriétés concernées.

M. BILLARD, en tant que professionnel de l'immobilier, si ce n'est de la mérule, pense que cette délimitation de zone va permettre, lorsqu'il y aura des ventes, de faire un diagnostic obligatoire comme cela se fait aujourd'hui dans d'autres cas. S'il y a des ventes dans un immeuble, alors par le diagnostic, on saura éventuellement au fur et à mesure, s'il est infesté ou pas.

Mme SERVIEN prend un exemple qui, certes, n'a rien à voir avec l'immobilier mais qui est révélateur dans son domaine car il s'agit d'éducation. Ainsi est-ce que vous savez quel est votre relevé d'hépatite C ou de HIV ? L'avez-vous contrôlé auparavant ? Non.

Vous savez que vous l'avez le jour où vous faites votre prise de sang mais vous étiez déjà porteur auparavant.

Le problème est donc le même pour les virus qui touchent l'être humain, même s'il est plus grave. La plupart des gens pensent qu'ils ne l'ont pas. C'est une véritable question d'éducation.

Ce problème existe pour la santé de nos maisons comme pour la santé des êtres humains. Si on parle de vieilles pathologies comme la syphilis par exemple, elle est en regain.

M. BLACHE pense que des diagnostics seront faits quand il y a suspicion de présence ou d'apparition de mérule.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.648–EI 06016 - Parc de la tête d'or - modernisation et optimisation de la distribution d'électricité - Place du général Leclerc à Lyon 6ème - Lancement de l'opération 06016015 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, programme 00012

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération propose la modernisation et l'optimisation de la distribution d'électricité du parc de la Tête d'Or.

Le Parc de la Tête d'Or a, en effet, des besoins importants en électricité pour l'ensemble des usages du site (zoo, bureaux, accueil du public, serres, arrosage). Plus de la moitié de cette électricité est distribuée au moyen d'un réseau privé appartenant à la Ville de Lyon, situé dans le parc lui-même, en Haute Tension.

Ce réseau est dit « en boucle », ce qui permet de sécuriser l'alimentation en évitant une suspension totale d'alimentation lors d'un incident ou d'une opération de maintenance électrique. Il convient de rénover cette boucle vétuste de près de 50 ans et endommagée. Le montant global des travaux est estimé à 500 000 €.

Mme HAZERAN demande si c'est la raison pour laquelle certaines des allées du Parc sont totalement éteintes.

Mme CROIZIER répond par l'affirmative.

M. DAVID, s'il a bien compris sur le plan technique comme il n'y a pas de plan, on ne sait pas vraiment ce que cela implique.

La haute tension alimente les transformateurs. A partir de là, on passe en basse tension et il s'agit donc de la boucle entre les différents transformateurs. Ce ne serait pas la boucle qui alimente les candélabres qui aurait été changée.

Mme CROIZIER le confirme, la boucle ne se fait plus actuellement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.649–Travaux de rénovation de surfaces sportives intérieures année 2020 - Opération 60046575 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 Conservation du patrimoine sportif 2015/2020 - Programme 20004

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Dans cette délibération, il s'agit de programmer la rénovation de sol sportif intérieur de salles de sports et pour le 6^{ème} arrondissement du Complexe sportif Tronchet où il est prévu le renouvellement complet du sol du gymnase pour un montant de 200 000 € au dernier étage du bâtiment.

Ces travaux seront réalisés lors de l'été 2020, et conduits respectivement par la Direction Gestion Technique Bâtiments (DGTB) et la Direction des Sports.

M. SIMOND est, bien sûr, satisfait de ces travaux qu'il avait demandés depuis plus d'un an au Service des Sports de la Ville et la Ville de Lyon les alertant sur l'état de ces sols car cela représentait un danger pour les utilisateurs.

Une fois de plus, il fallait solliciter la Mairie Centrale, l'arrondissement ne disposant pas des budgets nécessaires et du pouvoir de prendre ces décisions.

Il fait remarquer qu'il reste à s'occuper du gymnase Viricel qui connaît d'importants dégâts des eaux.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.650–Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Mme DARBON est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'approuver de nouvelles conventions de mécénat de partenariat dans le cadre de l'édition 2019 de la Fête des Lumières.

Elle ne fera pas état de toute la liste des entreprises concernées mais indique le montant global du mécénat en numéraire soit 44 700 € et le mécénat en nature 524 553 €.

Avec la baisse des dotations et l'impératif des nouvelles normes de sécurité, le mécénat est devenu une source non négligeable et indispensable à la réalisation d'événements.

Concernant la fête des Lumières 2019, 57% de l'organisation est financé par du mécénat.

Elle précise que le montant global de la manifestation se monte à 3,6 millions d'euros et la Ville prend en charge 1 million d'euros pour la sécurité et la logistique. Le mécénat prend donc en charge 2,6 millions d'euros.

Le coût de rabot prévu par le Gouvernement dans la loi de Finances 2020 faisant passer de 60 à 40 % le taux de défiscalisation pour le mécénat pur pourrait fortement inquiéter. En effet, on peut légitimement se demander quel sera le financement de la Fête des Lumières en 2020. Elle laisse la question en suspens.

M. AUGOYARD souhaiterait rassurer Mme DARBON en soulignant que le mécénat a toujours fait la richesse de la Ville.

C'est grâce au mécénat que l'Hôtel Dieu a été construit, que l'on a eu les plus grands événements. On peut se réjouir, alors que l'argent public est très rare aujourd'hui, qu'on arrive à financer des œuvres aussi importantes.

Quand on voit les retombées de la Fête des Lumières sur la Métropole, il faut se réjouir de dépenser un peu moins d'argent public et que l'on gagne plus d'argent après en termes de retombées économiques.

On verra le nombre de touristes qui viendront lors de cet événement. Cela attire toujours et l'on constate que cette Fête donne encore envie aux mécènes de financer.

Il profite pour souligner aussi l'action des mécènes dans le sauvetage de musées et qui permet de partager cette culture qui leur est chère à tous les deux.

Mme DARBON est totalement d'accord avec M. AUGOYARD et elle se réjouit de tout ce mécénat existant et que l'on ait la possibilité d'avoir des mécènes en France.

Elle s'interroge néanmoins sur l'impact de cette loi car elle baisse notablement les avantages accordés aux entreprises. On passe de 60 à 40 % les déductions fiscales. Cela est moins incitatif.

Elle s'interroge simplement sur ce qui se passera l'an prochain.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE souhaite qu'il n'y ait pas trop de perturbations pour la Fête des Lumières et que les gens puissent y accéder sans problème

*_*_*

Questions diverses

M. DAVID souligne que, dans le cadre du 8 Décembre, les consignes de sécurité étant de plus en plus draconiennes, elles risquent peut-être de poser problème pour la grève nationale prévue du 5 décembre qui risque d'être très suivie, alors que la Fête des Lumières débute ce même jour à Lyon. La sécurité ne va-t-elle pas impliquer d'importantes dépenses ?

Les éléments présentés dans le rapport sont des choses maîtrisées, on ne sait pas ce qui va se passer à l'issue du jeudi 5. Il était question que le Préfet décale la date de la Fête des Lumières.

M. BLACHE indique qu'au vu des éléments qu'il a reçu, la Fête ne sera pas repoussée et les éléments de sécurité sont en adéquation. La fréquentation devrait être en baisse.

Les trains ne circuleront pas. Ceux qui prennent les bus ne devraient pas être touchés sauf pour ceux qui sont en connexion avec la SNCF.

Il va y avoir une très belle manifestation au Parc de la Tête d'Or. Elle passera par le Pont Morand avec ensuite une déambulation le long du Rhône avec un magnifique événement dans le Parc.

La pré-inauguration se fera le 4, moment privilégié et il invite les habitants à s'y rendre car il y aura moins de touristes.

M. BLACHE souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël.

La séance est levée à 19H30.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mercredi 15 janvier à 18h30.

*_*_*